

Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 août 2020

2020/053

Présents : Denis FEGNE / Jean TRILLE / Noémie DEUTSCH / Alexandre ARRIZABALAGA / Bernard JOUCLA / Juliette SALANNE / Hélène FRANCES / Sandrine TREBUCQ / Dominique GAYE / Stéphanie MARQUEZ / Caroline ECORCHON / Michel DUHAMEL / Sébastien ABADIE / Bruno CAZERES / Jean-Christophe MADELAINE / Gisèle VINCENT / Laëtitia CAZABAN

Absents Régine TOSON (procuration pour Gisèle VINCENT) / Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE) / JB MARTINEZ (procuration pour Michel DUHAMEL) / Philippe SOULE-PERE (procuration pour Jean TRILLE) / Serge ALMENDRO (procuration pour Alexandre ARRIZABALAGA) / Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

ADHESION A LA CHARTE REGIONALE «OBJECTIF ZERO PHYTOS»

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte régionale «Objectif zéro phyto», proposée par FREDON Occitanie :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voirie...).
- En Occitanie, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans nos collectivités.
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions vers le zéro pesticide, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la collectivité à la charte régionale «Objectif zéro phyto»

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 15 SEP. 2020
de la publication le 15 SEP. 2020
IBOS,
Le 15 SEP. 2020
Le Maire,

Denis FEGNE  

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES
15 SEP. 2020
ARRIVEE

Le Maire,

 
Denis FEGNE

DF